

NOVEMBRE 2017 - N°32

Les morts et les renaissances des institutions de l'Europe

par Michel Rouger, *Président de Présaje*

Pendant des siècles, les peuples Européens conflictuels et naturellement turbulents, comme leurs Rois naturellement conquérants, se sont fait la guerre jusqu'à ce que, vainqueurs ou vaincus, exsangues ou enrichis, ils s'en remettent aux traités qui actaient, plus ou moins provisoirement, les morts et les renaissances politiques, juridiques et économiques.

Guerres multiformes qui ont entraîné les pulsions dominatrices de peuples messianistes, à la fois constructeurs et destructeurs, conquis et conquérants, chauvins et mondialistes. Les peuples d'Europe occidentale les plus marqués par la 2^{ème} guerre mondiale, la France et l'Allemagne, née entre eux, ont décidé de s'en remettre aux **traités** pour **Vivre en paix**, sans attendre de ne pouvoir le faire qu'après s'être entretués. Cette décision intelligente a produit une quarantaine de traités en 60 ans, sans compter ceux propres à l'adhésion des membres, qui ont eux même généré d'innombrables institutions.

Cette Europe des traités préventifs est elle morte ? La réponse est OUI. Parce que son règne est fini. L'Europe des adhésions doit vivre à son tour, sans tuer son passé, en le faisant vivre, actualisé. Pour cela il ne suffit pas de témoigner il faut proposer.

En précisant que les **Institutions** construites par l'**Europe** des **Traités** sont aussi résistantes et durables que les bunkers abandonnés par le mur de l'Atlantique de 1940-1944, et qu'il faudra savoir gérer cet héritage. C'est quand il faut imaginer ce que devrait être une Europe des adhésions, que le bât blesse, en commençant par définir les 2 mots :

Europe signifie France et Allemagne pour pouvoir redémarrer l'Union, comme en 1957.

Adhésions signifie accord des peuples adhérents engagés au-delà de leurs diplomates et leurs élus. Ce sont les adhésions qui font l'Europe, pas l'inverse, tenté, depuis 60 ans et raté.

Revenons à l'Europe continentale ravagée par ses choix déments. A la sortie de cet enfer, j'ai cherché à me faire expliquer ce que fut le nazisme, à chaud, par le prisonnier allemand avec lequel j'ai travaillé, au quotidien, dans le camionnage, entre 1945 et 1947. Il avait 38 ans, moi 16, l'âge d'être mon père, officier, cultivé, entrepreneur de travaux publics à Stuttgart. L'explication reste valable aujourd'hui. Je laisse parler Robert Hahn.

« Crois moi, Michel, quand Hitler parlait, c'est à moi tout seul qu'il parlait, même quand il hurlait, ça me faisait du bien en pensant à l'humiliation de mon père après 1918. Hitler était un vrai orateur. Les défilés, les voitures, les flambeaux, les oriflammes, les uniformes, n'étaient que des symboles. Ce qui m'impressionnait c'était son verbe, sa langue. Je rêvais de pouvoir l'imiter. Je l'ai suivi jusqu'au bout, en faisant mon métier, avec les ingénieurs du mur de l'Atlantique. J'ai été nazi je n'ai jamais été SS. S'il fallait le refaire, pour défendre l'Allemagne je le ferais »

Je laisse au lecteur le choix de la conclusion qu'il souhaite donner aux circonstances vécues, avec nos tribuns aux verbes flamboyants, qui excitent les passions des 2 cotés du Rhin.

Les peuples Germains et Francs, si prompts à se faire la guerre, étant ce qu'ils sont, cela suppose que ces fameuses institutions, décrites indestructibles, offrent du concret aux peuples pour éviter qu'ils soient prêts à rentrer chez eux, pour rejouer au Casse pipes, la fleur au fusil. Elles ont du pain sur la planche, quand on sait tout ce qui est en retard en matière fiscale, sociale et concurrentielle, dans un marché qui se veut Européen en restant national. Surtout quand on voit les divergences et les compromis arrachés sur les travailleurs détachés.

Parmi tous les sujets créatifs, qui pourraient être porteurs d'adhésions, les innovations, qui doivent faire oublier le passif des institutions issues des traités, concernent trois domaines :

La création d'une économie Européenne concurrentielle, face aux deux prédateurs que sont les Etats unis et la Chine, doit être régulée pour défendre les grandes filières intra européennes, faites d'innombrables PME/PMI, en laissant, au siècle précédent, la querelle de la nationalité des grandes entreprises multinationales de l'ère industrielle revendiquées par chaque Etat. Il faut imaginer le démembrement des fonctions des PME/PMI des grandes filières, la nue propriété, le capital, le marché, appartenant aux structures de droit européen, l'usufruit, la production, le terroir, appartenant aux structures de droit national.

L'affirmation d'un Droit Européen, à la place de celui qui s'est voulu continental depuis 30 ans, lequel, faute de courage et d'imagination, a trop longtemps abdiqué, face à l'impérialisme juridico judiciaire des digitaliens du GAFA, et autres entreprises mondiales, rattachées à d'autres droits et d'autres juridictions, installées sur le sol des pays adhérents à l'Europe.

L'harmonisation des systèmes juridiques et judiciaires des adhérents, indispensables pour réguler les opérations transfrontières internes aux marchés transnationaux dont la disparité des organisations ajoute au déclasserement sociétal de la France face à l'Allemagne. Systèmes polyvalents, constitués de juges du droit Européens aussi bien que du droit de leur nationalité.

A défaut le réveil de nos antagonismes latents produira ce que nous avons déjà vécu.

<< [Retour au sommaire](#)

 [Télécharger le PDF de l'article](#)

PRES@JE.COM

Une publication de l'Institut PRESAJE
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)

30 rue Claude Lorrain 75016 Paris

Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel Rouger

Pour ne plus recevoir d'e-mails de la part de Presaje, [cliquez ici](#)

[>> CONSULTER LES PRECEDENTS NUMEROS](#)